

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. MAHO, M. MAES, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. COUTÉ à Mme PUECH

Mme FARGEOT à M. VIVIEN

M. MORMONT à Mme LECOMTE

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme RENY

M. RACHIDI à M. MAES

M. LIDA à M. JADOT

Mme VANGEON à Mme VIGUIER



Absent excusé : M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ci-dessous à la date du 5 juillet 2016 suite aux créations de postes suivantes :

- Création de postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe comme suit :

ENFANCE JEUNESSE	7 postes	28h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	10.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	4 postes	47.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	55.5h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	151.67h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	110h/mois
ENFANCE JEUNESSE	2 postes	50h/mois
ENFANCE JEUNESSE	1 poste	39.5h/mois

- Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet (23.8/151.67^{ème})

Grade	Catégorie	Postes pourvus (A)	Postes non pourvus (B)	Dont temps non complet	Effectif budgétaire (A+B)	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif 2ème cl	C	5	1	1	6	4,8
Adjoint administratif 1ère cl	C	0	2	0	2	0
Adjoint administratif ppal 2ème cl	C	1	0	0	1	1
Adjoint administratif ppal 1ère cl	C	0	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	4	0	5	1
Rédacteur ppal 2ème cl	B	1	1	0	2	1
Rédacteur ppal 1ère cl	B	3	0	0	3	3
Attaché territorial	A	3	1	0	4	3
DGS	A	1	0	0	1	1
SOUS TOTAL		15	10	1	25	14,8
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation 2ème classe	C	26	37	31	63	13,84
Animateur	B	1	0	0	1	1
SOUS TOTAL		27	37	31	64	14,84
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
ATSEM ppal 2ème cl	C	1	0	0	1	1
ATSEM 1ère cl	C	4	4	2	8	4
Aux de puériculture 1ère cl	C	4	2	0	6	4
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	0	1	1
Educateur de jeunes enfants ppal	B	1	0	0	1	0,86
Inf. en soins généraux CN	A	1	0	0	1	1
Psychologue CN	A	0	2	2	2	0
SOUS TOTAL		12	8	4	20	11,86
FILIERE CULTURELLE						
Ass d'ens. Art. ppal 1ère cl	B	2	1	3	3	1,55
Ass d'ens. Art. ppal 2ème cl	B	2	0	2	2	1,4
Ass d'ens artistique	B	4	1	5	5	1,48
Prof d'ens artistique	A	1	0	0	1	1
Adj du patrimoine 1ère cl	C	1	0	0	1	1
SOUS TOTAL		10	2	10	12	6,43
FILIERE TECHNIQUE						
Adj technique 2ème cl	C	16	9	7	25	15,73
Adj technique 1ère cl	C	3	0	0	3	3
Adj technique ppal 2ème cl	C	1	0	0	1	1
Adj technique ppal 1ère cl	C	0	3	0	3	0

Accusé de réception en préfecture 091-219100443-20160705-160740-3-DE Date de télétransmission : 07/07/2016 Date de réception préfecture : 07/07/2016		1	1	0	2	1
Agent de maîtrise						
Technicien	B	0	1	0	1	0
Technicien ppal 2ème cl	B	1	0	0	1	1
Ingénieur	A	0	1	0	1	0
SOUS TOTAL		22	15	7	37	21,73
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier	C	1	0	0	1	1
Brigadier-chef	C	0	1	0	1	1
SOUS TOTAL		1	0	0	1	1
FILIERE SPORTIVE						
Educateur des APS	B	1	0	1	1	0,03
Educateur des APS ppal 1ère cl	B	1	0	1	1	0,35
SOUS TOTAL		2	0	2	2	0,38
HORS NOMENCLATURE						
Emploi d'avenir	-	1	1	1	2	1
Emplois accessoires	-	7	2	9	9	0,76
SOUS TOTAL		8	3	10	11	1,76
TOTAL EFFECTIFS		97	75	65	172	72,8

ENTENDU l'exposé de Madame Brigitte PUECH,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée qui prendra effet à compter du 5 juillet 2016,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2016.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH